

# LIRE. APPRENDRE. COMPRENDRE.

## DIMINUER VOTRE RISQUE D'ATTRAPER LA GRIPPE.

### LA GRIPPE EST UNE MALADIE GRAVE.

On estime que, dans une année donnée, la grippe est la cause d'environ 12 200 hospitalisations et 3 500 décès au Canada.

### VOUS DEVEZ VOUS FAIRE VACCINER TOUS LES ANS.

Les adultes en santé peuvent éliminer le virus de la grippe et transmettre l'infection avant même de présenter des symptômes. Le vaccin antigrippal saisonnier réduit la propagation de la grippe aux personnes pour lesquelles le vaccin antigrippal n'est pas recommandé ou qui présentent une réponse immunitaire plus faible.

Le Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI) du Canada recommande la vaccination antigrippale saisonnière pour tous les Canadiens âgés de 6 mois et plus, et plus particulièrement pour les personnes présentant un risque élevé de maladie grave ou de complications, y compris les personnes suivantes :

- Tous les enfants âgés de 6 à 59 mois
- Les adultes et les enfants atteints d'une des affections chroniques suivantes :
  - maladies cardiaques ou pulmonaires (y compris dysplasie bronchopulmonaire, fibrose kystique et asthme)
  - diabète sucré ou autres maladies métaboliques
  - cancer, troubles liés à l'immunodépression (résultant d'une maladie sous-jacente, d'un traitement, ou des deux)
  - néphropathie
  - anémie ou hémoglobinopathie
  - troubles neurologiques ou du développement neurologique
  - obésité morbide
  - enfants et adolescents (âgés de 6 mois à 18 ans) sous traitement pendant de longues périodes par de l'acide acétylsalicylique
- Résidents de maisons de soins infirmiers et d'autres établissements de soins de longue durée, quel que soit leur âge
- Personnes âgées de 65 ans et plus
- Toutes les femmes enceintes
- Les peuples Indigènes

Les personnes qui pourraient transmettre la grippe aux personnes à risque (p. ex., les personnes qui fournissent des services communautaires essentiels) devraient recevoir le vaccin antigrippal saisonnier.

Les personnes qui ont déjà présenté une réaction anaphylactique à une dose antérieure du vaccin antigrippal, ou une réaction anaphylactique à l'une des composantes du vaccin - à l'exception des personnes allergiques aux œufs - **ne devraient PAS recevoir** le vaccin antigrippal.

### LES VACCINS ANTIGRIIPAUX SAISONNIERS DISPONIBLES AU CANADA

Le Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI) du Canada recommande les vaccins antigrippaux suivants pour la saison grippale 2018-2019 :

Type de vaccin	Caractéristiques du vaccin	Recommandé aux personnes suivantes
vaccin antigrippal trivalent (3 souches)	contient les trois souches du virus de l'influenza qui devraient être les plus communs	toute personne âgée de 6 mois et plus
vaccin antigrippal quadrivalent (4 souches)	contient les trois souches du virus de l'influenza qui devraient être les plus communs, plus une souche additionnelle	toute personne âgée de 6 mois et plus
vaccin antigrippal trivalent adjuvanté (3 souches) (renforce la réponse immunitaire)	contient les trois souches du virus de l'influenza qui devraient être les plus communs, visant à provoquer une réponse immunitaire plus forte	les enfants âgés de 6 à 23 mois
vaccin vivant atténué (affaibli) (4 souches)	vaccin administré par vaporisation intranasale qui contient les trois souches du virus de l'influenza qui devraient être les plus communs, plus une souche additionnelle	toute personne âgée d'entre 2 et 59 ans
vaccin à forte dose (renforce la réponse immunitaire) (3 souches)	contient les trois souches du virus de l'influenza qui devraient être les plus communs, visant à provoquer une réponse immunitaire plus forte	les adultes âgés de 65 ans et plus
vaccin trivalent adjuvanté (renforce la réponse immunitaire) (3 souches)	contient les trois souches du virus de l'influenza qui devraient être les plus communs, visant à provoquer une réponse immunitaire plus forte	les adultes âgés de 65 ans et plus

Source : Adapté de « Make A Strong Flu Vaccine Recommendation », Centers for Disease Control (CDC), 2017. Sur Internet : <https://www.cdc.gov/flu/professionals/vaccination/flu-vaccine-recommendation.htm> (en anglais)

Pour plus d'information au sujet des vaccins antigrippaux disponibles dans votre province ou territoire, veuillez visiter <https://immunize.ca/fr/maladies-et-vaccins>

## QUI PEUT RECEVOIR LE VACCIN ANTIGRIPPAL GRATUIT, ET OÙ

Province ou territoire	CB	AB	SK	MB	ON	QC	NB	NE	ÎPÉ	TNL	TNO	YN	NU
Vaccination universelle	X	✓	✓	✓	✓	X	X	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<b>Groupes spécifiés</b>													
Enfants en santé âgés de 6 à 59 mois	✓	✓	✓	✓	✓	X	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Femmes enceintes	✓	✓	✓	✓	✓	✓ <sup>1</sup>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Personnes âgées de 18 ans et plus	X	✓	✓	✓	✓	X	X	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Personnes âgées de 65 ans et plus	✓	✓	✓	✓	✓	X <sup>2</sup>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Adultes et enfants atteints des affections chroniques	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Travailleurs des soins de santé	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Source : Adapté de Financement public pour la vaccination contre la grippe selon la province ou le territoire, 2017. Sur Internet : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/renseignements-immunisation-provinces-et-territoires/financement-public-pour-vaccination-contre-grippe-selon-province-ou-territoire.html>

<sup>1</sup> Les femmes enceintes atteintes des maladies chroniques, et les femmes enceintes en bonne santé qui sont au 2e ou 3e trimestre de grossesse

<sup>2</sup> Seulement pour les adultes âgés de 75 ans et plus.

## QUAND DEVRAIT-ON SE FAIRE VACCINER?

On recommande de se faire vacciner contre l'influenza entre octobre et décembre. La vaccination antigrippale peut être bénéfique à n'importe quel moment pendant l'actuelle saison grippale – octobre à mars – même après le début de la saison grippale.

## LE VACCIN ANTIGRIPPAL SAISONNIER PEUT ÊTRE DONNÉ AVEC D'AUTRES VACCINS.

On peut administrer d'autres vaccins à n'importe quel moment avant ou après l'administration de n'importe quel vaccin vivant atténué ou inactivé. Cependant, les conditions peuvent varier d'une personne à l'autre. Parlez de la coadministration des vaccins à votre médecin, votre infirmière, votre pharmacien, ou votre bureau local de santé publique.

## LE VACCIN ANTIGRIPPAL SAISONNIER DIMINUE VOTRE RISQUE DE MALADIE ET D'HOSPITALISATION.

Le vaccin antigrippal saisonnier est administré régulièrement au Canada depuis 1946. Le vaccin antigrippal saisonnier protège contre quatre souches de virus d'influenza – les souches qui, selon les experts de la santé, devraient être les plus communs pendant la saison grippale. De nombreuses études ont démontré que le vaccin antigrippal saisonnier est efficace pour réduire le risque d'infection et l'hospitalisation liée à la grippe. Ceci est relative à l'âge et l'état de santé de la personne qui reçoit le vaccin et la similarité entre les virus contre lesquels le vaccin antigrippal est conçu et les souches de virus qui se propagent dans la communauté.

## RÉFÉRENCES

Creditor, MC. Hazards of hospitalization of the elderly. *Annals of Internal Medicine*. 1993;118(3): 219-223.

Centers for Disease Control and Prevention. CDC study concludes flu vaccination prevents hospitalizations in older people. 2014. <https://www.cdc.gov/flu/news/flu-study-hospitalizations.htm>

McNeil MM, Weintraub ES, Duffy J, et al. Risk of anaphylaxis after vaccination in children and adults. *The Journal of Allergy and Clinical Immunology*. 2016;137(3):868-878.

Moore DL, Vaudry W, Scheifele DW, et al. Surveillance for Influenza Admissions Among Children Hospitalized in Canadian Immunization Monitoring Program Active Centers. *Pediatrics*. 2006; 118 (3): p e610-9.

Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI). Chapitre sur la grippe du Guide canadien d'immunisation et Déclaration sur la vaccination antigrippale pour la saison 2019-2020. <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/vaccins-immunisation/guide-canadien-immunisation-declaration-vaccination-antigrippale-2019-2020.html>

Schanzer DL, Langley JM, Tam TW. Hospitalization Attributable to Influenza and Other Viral Respiratory Illnesses in Canadian Children. *Journal of Pediatric Infectious Diseases*. 2006; 25(9): p795-800.

Société des obstétriciens et gynécologues du Canada. Clinical Practice Guideline No. 357 - Immunization in Pregnancy. Avril 2018. [www.jogc.com/pb/assets/raw/health%20Advance/journals/jogc/JOGC-672.pdf](http://www.jogc.com/pb/assets/raw/health%20Advance/journals/jogc/JOGC-672.pdf)